



Mise en demeure société recouvrement

Par sleephrozion

Bonjour,

Je viens vers vous car je suis agacé par une situation.

En avril 2019, j'ai contacté un coach sportif. Hors pour le contacter on doit payer une première partie du coaching afin que cette personne nous réponde. Une fois fait la personne m'annonce que pour le coaching je dois lui fournir ma carte d'identité. Je refuse car je ne fournis pas ma carte d'identité à n'importe qui, surtout à une personne étant dans un autre pays. J'ai suspecté l'usurpation d'identité.

Hors cette personne n'a rien voulu entendre, alors qu'aucun contrat n'a été signé entre nous et à deux reprise utilise des société de recouvrement pour me menacer.

Je n'ai jamais reçu de coaching de sa part rien et il me réclame la totalité des 3 mois de coaching. A peine payé j'ai fait opposition à ma carte bancaire car la personne n'étant pas du tout connu j'ai eu peur de mettre fait avoir surtout après la demande de carte d'identité.

Hier j'ai reçu une fois de plus une mise en demeure d'une autre société de recouvrement, alors que dois je faire ? En plus de ça on demande une somme ne tenant pas compte des 30 euros déjà versé à cette personne.

Merci d'avance pour votre réponse

Par osram

Bonjour,

Pas de contrat, pas d'engagement.

Vous écrivez qu'elle est dans un autre pays ...ce qui signifie ?

Quel est le montant total réclamé ?

Par ESP

Bonjour

Lors de votre premier versement, vous avez du signer un contrat.

Que dit-il en terme de résiliation?

Si vous n'avez rien signé, vous n'êtes pas engagé.